

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Groupe spécial intergouvernemental sur la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne (MIKT)

Action conjointe contre une menace clé pour les oiseaux de la Méditerranée



Image de couverture : Guêpier



Table des matières

La menace	3
Le Plan stratégique de Rome	7
Membres du groupe spécial	13
Initiatives de la CMS pour la prévention des prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs	14

La menace

Les oiseaux migrateurs parcourent des continents entiers et ont besoin de conditions sûres tout au long de leurs voies de migration, au-delà des frontières nationales. La Méditerranée constitue un passage déterminant pour ces oiseaux, offrant à la fois un défi naturel de taille et des lieux indispensables pour se reposer et se nourrir. Chaque printemps et chaque automne, des millions d'oiseaux, notamment des fauvettes, des oiseaux d'eau, des gibiers à plumes et des rapaces, migrent entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, en s'appuyant sur les zones humides, les côtes et les forêts comme sites d'escale.

De nombreux oiseaux migrateurs qui traversent la Méditerranée sont abattus ou capturés illégalement, le plus souvent pour la consommation, le commerce ou le marché des animaux de compagnie. Selon une étude réalisée en 2016 par BirdLife International¹, le nombre d'oiseaux tués chaque année dans cette région pourrait atteindre 25 millions. Cette activité illégale représente une préoccupation majeure pour la conservation de ces espèces, car elle compromet leur protection et freine la reconstitution des populations.

Les oiseaux sont tués, capturés et piégés à l'aide de nombreuses méthodes illégales. Les plus courantes sont :

L'abattage illégal

Cette pratique peut consister à abattre des espèces protégées, comme les rapaces en migration, ou à chasser des espèces autorisées hors saison, à l'instar de la chasse printanière de la tourterelle des bois.



B Pélican frisé abattu illégalement dans le delta de l'Évros, Grèce



A Pouillot fitis capturé sur un gluau, Chypre

Filets japonais

Ces filets fins, presque invisibles, sont de plus en plus utilisés en Méditerranée. Ils sont tendus entre les arbres ou les buissons de manière à ce que les oiseaux qui volent à travers soient attrapés. Les filets japonais sont légalement utilisés pour la recherche scientifique et le baguage des oiseaux, mais ils sont souvent détournés de leur usage initial. Associés à des haut-parleurs diffusant des chants d'oiseaux, ils peuvent attirer jusqu'à dix fois plus d'oiseaux, rendant ainsi le piégeage encore plus nuisible.

Autres filets

Les filets japonais demeurent les plus courants, mais d'autres catégories de filets sont aussi employées. Les filets à clapet sont posés sur le sol, et le piégeur les déclenche manuellement lorsque les oiseaux sont attirés dans la zone, souvent à l'aide de leurres. Les trémails, habituellement destinés à la pêche, sont parfois détournés pour piéger des oiseaux, notamment les espèces de grande taille.

Leurres

Les trappeurs utilisent souvent des oiseaux vivants qui ont été préalablement capturés dans la nature. Ils sont placés dans de petites cages et laissés à l'extérieur afin d'attirer différentes espèces, telles que les pinsons et les bruants. Lorsque les oiseaux sauvages s'approchent du leurre, les trappeurs les capturent.

Appareils d'oiseaux

Ces appareils diffusent des appels d'oiseaux enregistrés pour attirer les oiseaux sauvages, augmentant ainsi le nombre d'individus capturés. De nos jours, ces dispositifs sont aisément accessibles, certains n'étant rien d'autre que des téléphones mobiles munis de haut-parleurs fonctionnant sur batterie.

Gluaux

Il s'agit de bâtons enduits d'une substance collante et disposés dans les buissons et les arbres où les oiseaux sont susceptibles de se poser. Lorsqu'un oiseau s'y perche, il se retrouve piégé – et plus il lutte pour se libérer, plus il reste fermement accroché. Outre son illégalité, cette méthode de piégeage est également particulièrement cruelle.

Pièges

Partout en Méditerranée, divers dispositifs de piégeage servent à capturer des oiseaux. Les pièges à ressort, garnis d'appâts, se referment dès qu'un oiseau s'y pose, provoquant sa mort. Les pièges en pierre utilisent une grande dalle de pierre soutenue par des bâtons, qui tombe et écrase l'oiseau lorsque celui-ci marche dessus.



C Aigle royal empoisonné, Grèce

Empoisonnement

Cette méthode fait référence à l'utilisation de substances interdites et non interdites qui violent les lois ou dispositions nationales ou internationales relatives à leur utilisation (par exemple, l'application d'une substance au-dessus du sol alors qu'elle n'est autorisée qu'à l'intérieur du sol) et qui finissent par tuer les oiseaux. Les poisons sont souvent placés dans la nature pour cibler des animaux comme les loups, les renards ou les chiens errants. Cependant, les oiseaux charognards consomment fréquemment les appâts empoisonnés ou les animaux empoisonnés, ce qui entraîne leur mort. L'empoisonnement est par conséquent une menace répandue et très dangereuse pour nombre d'espèces d'oiseaux.

Collets

Bien que cette pratique reste peu répandue, des collets sont parfois installés le long des branches, dans certaines régions, pour capturer de petits oiseaux, notamment des passereaux.

Braconnage des nids

Il s'agit de prendre les jeunes oiseaux directement dans leur nid afin de les élever en captivité. Les trappeurs ciblent généralement les oisillons, et cette technique est principalement utilisée pour les rapaces et les fringilles.



D Gobe-mouche capturé dans un piège à ressort, Italie.

Carte de la région méditerranéenne

- 1 SLOVÉNIE
- 2 CROATIE
- 3 BOSNIE-HERZÉGOVINE
- 4 MONTÉNÉGR
- 5 ALBANIE
- # TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

- Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas la reconnaissance ou l'acceptation officielle par les Nations Unies.
- * Territoire non autonome

Carte géospatiale des NATIONS UNIES,
n° 4651 Rév.3 mars 2025



E

Pie-grièche écorcheur



Qu'est-ce qui motive les captures illégales d'oiseaux ?

Les recherches sur les moteurs socioéconomiques de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs (IKB) sont limitées, mais des données probantes indiquent que le gain financier constitue un facteur de motivation majeur. Parmi les autres raisons, on peut citer les loisirs, les pratiques culturelles, l'approvisionnement en nourriture, le statut social, la subsistance ou la protection des cultures. Le MIKT mène une enquête pour mieux comprendre les facteurs clés qui incitent, permettent ou motivent les individus à s'engager dans l'IKB.

Un facteur supplémentaire poussant les espèces vers le déclin

Les oiseaux sauvages sont menacés par la perte et la dégradation de l'habitat dues à l'agriculture, à l'expansion urbaine, au développement des infrastructures, aux incendies, au changement climatique et aux espèces envahissantes. La surexploitation, y compris l'abattage, la capture et le commerce illégaux, met encore plus en danger les espèces migratrices vulnérables. BirdLife International (2016) a constaté qu'environ 65 % des espèces d'oiseaux méditerranéens sont affectées par l'IKB, les oiseaux d'eau et les rapaces étant particulièrement menacés.

Commerce et influenceurs sur Internet

Une grande partie du commerce illégal d'oiseaux s'est déplacée en ligne, ce qui facilite l'achat et la vente d'oiseaux ainsi que de matériel de piégeage comme les filets japonais. Les plateformes en ligne permettent de réaliser des transactions transfrontalières et d'augmenter les bénéfices. Les tendances des réseaux sociaux, telles que poser avec des rapaces ou des oiseaux rares pour obtenir des « likes », ont alimenté l'augmentation du piégeage et du commerce, en particulier des grandes espèces comme les aigles et les faucons.

Groupe spécial intergouvernemental sur la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne (MIKT)

La CMS a adopté la Résolution 11.16 (Rev. COP14) *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs* en 2014 afin de favoriser un processus international multipartite menant à une approche commune pour combattre l'IKB dans un paysage politique et socioéconomique complexe. L'adoption de la Résolution 11.16 (Rev. COP14) a conduit à la création du Groupe spécial intergouvernemental sur la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne (MIKT). Le MIKT a tenu sa première réunion en Égypte (Le Caire, 2016) et a adopté une déclaration visant à « *une approche de tolérance zéro à l'égard de tout IKB délibéré qui contrevient à la législation nationale et aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)* ».

Le travail du MIKT est actuellement guidé par le [Plan stratégique de Rome 2020-2030 : Éradiquer l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux sauvages en Europe et dans la région méditerranéenne](#) (PSR), le cadre stratégique commun du MIKT et de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) du Conseil de l'Europe.

Le Plan stratégique de Rome

Le Plan stratégique de Rome a été élaboré conjointement par le MIKT et la Convention de Berne. L'objectif global à long terme du Plan stratégique de Rome est l'éradication de l'IKB dans le cadre géographique de la Convention de Berne et du MIKT.

L'éradication de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs est complexe. Le Plan stratégique de Rome aborde cette question en encourageant la conception multipartite de Plans d'action nationaux de lutte contre l'IKB (PAN IKB) en tant que stratégie nationale clé. L'élaboration de ces plans est donc considérée comme un objectif axé sur le processus.

F Grive musicienne piégée dans un filet japonais, Chypre.

L'objectif du Plan stratégique de Rome pour 2030 est de **réduire de 50 %** l'ampleur et la portée de l'IKB par rapport à la situation de référence de 2020.





Il y a cinq objectifs axés sur les résultats :

1

Comprendre la portée, l'ampleur et les motivations de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux ;

Les activités illégales sont difficiles à surveiller en raison du manque de données fiables et de la réticence des auteurs à les rapporter. Un suivi efficace est essentiel pour déterminer l'ampleur du problème et orienter les actions appropriées au sein d'un pays.

Le suivi de l'ampleur des prélèvements illégaux est indispensable pour déterminer les mesures à prendre, ainsi que les acteurs concernés, les espèces visées, les lieux, les méthodes employées et le moment d'intervention.

La surveillance des prélèvements illégaux peut offrir une compréhension commune claire et approfondie de la situation :

- Quels sont les types de prélèvements illégaux les plus courants dans un pays ?
- Quelles espèces sont touchées et dans quelle proportion ?
- Où se situent les points névralgiques de l'activité illégale ?
- À quelle période de l'année l'activité a-t-elle lieu ?
- Quelles sont les motivations des prélèvements illégaux ?

Il est essentiel de comprendre les motivations des prélèvements illégaux pour planifier des actions, proposer ou encourager des solutions de rechange et cibler le bon public. Pour aider les pays à mener des recherches socioéconomiques, les membres du MIKT ont approuvé la méthodologie et les orientations².



G

Unité cynophile de détection de poison
en patrouille, Grèce.

2

Mettre en place une prévention active de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux ;

Il est plus efficace de prévenir les captures illégales d'oiseaux que de poursuivre les contrevenants après coup. Les principales méthodes de prévention comprennent la sensibilisation, le renforcement des capacités du public ou des groupes ciblés, l'augmentation des patrouilles (par exemple avec des chiens détecteurs de poison) et l'utilisation de la technologie pour surveiller l'activité. La sensibilisation contribue à changer les

mentalités, à influencer les actions politiques et à réduire la demande d'oiseaux capturés illégalement. Les ONG jouent un rôle essentiel dans ces efforts à travers la Méditerranée, en sensibilisant les communautés, en soutenant les autorités et en surveillant les pratiques illégales. On trouvera des exemples de stratégies réussies dans le Guide des bonnes pratiques³

3

Veiller à ce que la question de l'abattage illégal des oiseaux soit traitée de manière efficace et efficiente dans la législation nationale ;

Une législation nationale claire est essentielle pour garantir l'efficacité de l'application de la loi et des poursuites, tandis que des lois ambiguës créent des failles. Le Plan stratégique de Rome incite les pays à évaluer leur législation.

En 2022, le MIKT a produit deux ressources à cet effet : [des documents d'orientation législative](#) et [des dispositions législatives types sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages](#).

4

Veiller à l'application efficace et efficiente de la législation appropriée ;

Cet objectif est axé sur la mise en place d'unités spécialisées pour l'application de la législation nationale sur l'IKB, le soutien à des enquêtes efficaces et la collecte d'éléments de preuve en vue de poursuites judiciaires. Il promeut également la collaboration transfrontalière et accorde la priorité aux enquêtes sur la criminalité liée à l'IKB. Soutenue par la Vulture Conservation Foundation et les autorités espagnoles.

La [Wildlife Crime Academy](#), illustre la mesure dans laquelle une formation de qualité mène à des condamnations réussies et a déjà bénéficié à de nombreux fonctionnaires dans les pays du MIKT.

5

Assurer une justice efficace et efficiente pour les infractions liées à l'IKB.

Cet objectif vise à faire en sorte que le système judiciaire impose des sanctions efficaces pour décourager la criminalité et souligne l'importance de la formation des procureurs et des juges. Malgré les liens avec d'autres activités criminelles, l'atteinte à la vie sauvage n'est souvent pas une priorité pour les professionnels de la justice qui traitent des affaires diverses.

Le renforcement des capacités et l'échange d'expériences entre les procureurs et les juges peuvent accroître la sensibilisation aux crimes liés aux espèces sauvages et à la nécessité d'appliquer des peines plus sévères. Une formation spécialisée permet de former des procureurs ayant une expertise plus approfondie des questions relatives aux espèces sauvages. En 2018, le MIKT et le Réseau des procureurs européens pour l'environnement ont organisé une formation conjointe pour les procureurs, et d'autres activités de ce type sont prévues.

Encadré Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)

La tourterelle des bois est une espèce très répandue, qui se reproduit dans une grande partie de l'Europe, en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et qui passe principalement l'hivernage dans la zone sahélienne de l'Afrique. Elle est inscrite à l'Annexe II de la CMS. L'espèce a subi des déclin significatifs dans toute son aire de répartition et figure désormais sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en tant qu'espèce Vulnérable⁴. Le déclin de la population a conduit à l'adoption d'un Plan d'action par espèce international⁵ en 2018. La tourterelle des bois est une espèce chassable très populaire dans toute la Méditerranée. Selon le Plan d'action par espèce, l'abattage **illégal a été évalué comme une menace critique pour l'espèce**. Selon le Plan d'action par espèce, il est estimé qu'un grand nombre d'individus de cette espèce sont tués illégalement chaque année en Égypte, en Grèce, en Libye et en Syrie. **En tant qu'espèce de gibier prisée, elle est également victime d'un commerce illégal**, tant sur les marchés, par exemple en Égypte, que sur Internet.

Parallèlement, « *La pression de chasse non durable sur les tourterelles des bois* » a été méthodiquement abordée au niveau de l'UE depuis, avec quelques succès notables dans la voie de migration occidentale.



H Tourterelle des bois, Malte

La fauvette à tête noire et le chardonneret élégant : des victimes populaires de la capture

La fauvette à tête noire⁶ (*Sylvia atricapilla*) est une espèce européenne très répandue aux comportements migratoires variés, dont beaucoup traversent la Méditerranée pendant la migration ou pour y passer l'hiver. Inscrites à l'Annexe II de la CMS, les fauvettes à tête noire font l'objet d'un piégeage illégal important dans toute la région, notamment à Chypre, où elles sont capturées pour être consommées et vendues comme un mets délicat, l'« ampelopoulia ». BirdLife International estime à 1,8 million le nombre d'oiseaux tués chaque année, principalement à Chypre, au Liban et en Syrie.

Le chardonneret élégant⁷ (*Carduelis carduelis*) est un oiseau de cage populaire en Méditerranée, souvent capturé ou élevé à partir de poussins volés pour être vendu. La forte demande au Maghreb, notamment en Algérie, au Maroc et en Tunisie, a entraîné une réduction de l'aire de répartition de 56 % en Afrique du Nord, principalement en Algérie.



I Fauvette à tête noire

Nombre d'oiseaux concernés

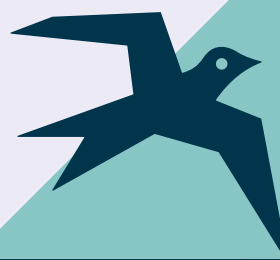
L'organisation non gouvernementale BirdLife International a estimé en 2016 que, parmi les espèces impactées, il pourrait y avoir en moyenne :

1,02 million d'oiseaux d'eau

(canards, oies, râles, bécassines et bécasseaux)

19,85 millions de passereaux

(par exemple : bruants, grives, corneilles, fauvettes, gobe-mouches, hirondelles, alouettes, moineaux, etc.)



710 000 colombes et pigeons

80 000 rapaces

(aigles, faucons, busards et buses)

Encadré sur l'Aigle criard *Clanga pomarina*

Les prélèvements illégaux peuvent représenter une menace sérieuse pour l'état de conservation d'une espèce

L'aigle criard se reproduit dans l'hémisphère nord et migre vers l'Afrique de l'Est, en fonction des courants thermiques au-dessus des terres sèches. Protégé par plusieurs accords internationaux, il fait face à de graves menaces dues à l'abattage illégal le long de sa voie de migration sur la côte méditerranéenne du Moyen-Orient, notamment en Égypte, au Liban et en Türkiye. Avec 46 800 à 63 300 individus matures dans le monde⁹, les spécimens abattus peuvent atteindre 7 % chaque année pendant la traversée de la Méditerranée⁹, ce qui aggrave les risques liés à la perte d'habitat et à d'autres activités humaines. L'amélioration de l'application de la loi et de la surveillance est primordiale en Égypte, au Liban, en Syrie et en Türkiye pour garantir une migration sûre.



Aigles criards abattus illégalement, Liban



K

Participants à la réunion conjointe MIKT et Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) de juin 2022, à Valence en Espagne.

Membres du groupe spécial

La participation au Groupe spécial intergouvernemental sur la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne a été convenue dans le cadre du [modus operandi](#) du MIKT et se compose des membres suivants :

Représentants désignés de l'UE et de la région méditerranéenne¹⁰ issus des secteurs de l'environnement, de la gestion du gibier, de l'application de la loi et des organismes judiciaires ;

Représentants d'autres Parties de la voie de migration Afrique-Eurasie soutenant le Groupe spécial ;

Observateurs des accords multilatéraux sur l'environnement, représentés par leurs secrétariats et des organismes internationaux tels que le Réseau des procureurs européens pour l'environnement, le Forum des juges de l'UE pour l'environnement et d'autres ;

Observateurs d'ONG internationales spécialisées dans la conservation et la chasse ;

Observateurs du Conseil scientifique de la CMS, du Comité technique de l'AEWA, du Groupe consultatif technique du MdE Rapaces, et du Groupe d'experts sur les oiseaux de la Convention de Berne ;

Experts indépendants en écologie, en politique, en lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux et en prévention concernant les oiseaux migrateurs.

Initiatives de la CMS pour la prévention des prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs

La lutte contre l'abattage et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs est un défi et diffère d'une région à l'autre. Parmi les facteurs contributifs figurent des lois floues, une application insuffisante, des pratiques culturelles, la pauvreté, la recherche du profit et un manque de sensibilisation. Les solutions nécessitent des approches diversifiées et une collaboration solide entre les parties prenantes.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices adoptée en [2014 Résolution 11.16 \(Rev. COP14\) sur la Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs](#). Sur la base du mandat de cette Résolution, le Secrétariat de la CMS a convoqué le [Groupe spécial intergouvernemental sur la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne](#) en 2016, le [Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie-Pacifique \(ITTEA\)](#) en 2023, et le [Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest](#) en 2024.



Participants à la réunion conjointe MIKT et Convention de Berne de mai 2025, à Bonn en Allemagne.

Notes de fin

- 1, 9 Brochet, et al. (2016) Preliminary assessment of the scope and scale of illegal killing and taking of birds in the Mediterranean, Bird Conservation International, 26:1–28. A study of BirdLife International.
<https://www.cambridge.org/core/journals/bird-conservation-international/article/preliminary-assessment-of-the-scope-and-scale-of-illegal-killing-and-taking-of-birds-in-the-mediterranean/34A06A94874DB94BE2BBACC4F96C3B5F>
- 2 *Suggested Methodology and Guidance for Conducting Socio-Economic Research into the Motivations behind Illegal Killing, Taking and Trade of Birds*, endorsed in June 2023.
https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/cms_mikt_CMS_Suggested_Methodology_and_Guidance_on_Motivations_Sep2023_0.pdf
- 3 *Combating the illegal killing, taking of and trade in birds in the EU: A review of good practices on prevention* (European Union, 2023).
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/3287d532-fdd4-11ed-a05c-01aa75ed71a1/language-en>
- 4, 6, 7, 8 BirdLife International (2026) IUCN Red List for birds. Downloaded from <https://datazone.birdlife.org> on 03/02/2026.
- 5 Fisher I, Ashpole J, Scallan D, Proud T and Carboneras C (compilers) (2018) *International Single Species Action Plan for the conservation of the European Turtle-dove* *Streptopelia turtur* (2018 to 2028). European Commission 2018.
https://wa-aquatic-mammals.cms.int/sites/default/files/document/cms_stc48_doc.18_annex2_rev.1_ssap-conservation-european-turtle-dove_e.pdf
- 10 Membres du MIKT : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, République arabe syrienne, Royaume-Uni, Slovénie, Tunisie, et Union européenne.

Crédits photos

- Image de couverture Guêpier – © D. Nye/BirdLife Cyprus
- A Pouillot fitis capturé sur un gluau, Chypre – © Komitee gegen den Vogelmord (CABS)
- B Pélican frisé abattu illégalement dans le delta de l'Évros, Grèce – © Ornithologiki – Evros Delta, Greece
- C Aigle royal empoisonné, Grèce – © Lavrentis Sidiropoulos – Ornithologiki
- D Gobe-mouche capturé dans un piège à ressort, Italie – © Komitee gegen den Vogelmord (CABS)
- E Pie-grièche écorcheur – © D. Nye/BirdLife Cyprus
- F Grive musicienne piégée dans un filet japonais, Chypre – © BirdLife Cyprus
- G Unité cynophile de détection de poison en patrouille, Grèce – © Tasos Bounas – Ornithologiki
- H Tourterelle des bois, Malte – © Komitee gegen den Vogelmord (CABS)
- I Fauvette à tête noire – © D. Nye/BirdLife Cyprus
- J Aigles criards abattus illégalement, Liban – © Komitee gegen den Vogelmord (CABS)
- K Participants à la réunion conjointe MIKT et Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) de juin 2022, à Valence en Espagne – © Ramirez
- L Participants à la réunion conjointe MIKT et Convention de Berne de mai 2025, à Bonn en Allemagne – © CMS Secretariat



Secrétariat de la CMS
Unité aviaire
United Nations Campus in Bonn
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Germany

www.cms.int/taskforce/mikt
email: cms-secretariat@un.org

Mars 2026



Qu'est-ce que la CMS ?

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) est un traité international juridiquement contraignant sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. La CMS est l'un des cadres mondiaux les plus importants pour la de la vie sauvage et joue un rôle primordial dans la lutte contre la crise mondiale de la biodiversité. La CMS favorise la coopération internationale, soutient la recherche et facilite l'élaboration d'accords et de mesures de conservation des espèces migratrices entre les États de l'aire de répartition, afin de garantir la survie durable de ces espèces et de leurs habitats, ainsi que les avantages essentiels qui en découlent.

Téléchargez cette brochure



L'Union européenne a été reconnue comme Champion Plus pour son soutien généreux et son engagement à lutter contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée pour la période 2015-2028.

